

Questions orales

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRESLA GRÈVE À RADIO-CANADA—ON DEMANDE SI LES AUTORITÉS
FERONT DE NOUVELLES OFFRES

M. Raymond Dupont (Chambly): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et ministre des Communications. A la suite des critiques sévères du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, au sujet du conflit à Radio-Canada qui dure depuis bientôt quatre mois et à la suite de la réponse à la Chambre hier du ministre du Travail à l'effet que Radio-Canada devrait abandonner certaines positions fermes, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si les autorités de Radio-Canada ont l'intention de faire de nouvelles offres à la partie syndicale dans le but de rouvrir les négociations afin d'en arriver dans les plus brefs délais à un règlement négocié?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je pense que le grand intérêt que porte M. Lévesque au bon fonctionnement des institutions fédérales est évidemment bien connu. Je crois également que M. Lévesque est bien placé pour faire des commentaires sur la durée de la grève, parce que sous son gouvernement la grève à Radio-Québec a duré tout près, sinon plus, de sept mois.

Toutefois, quant au fond de la question qui m'est adressée par l'honorable député, j'ai été informé hier soir par la direction de Radio-Canada qu'on a fait part au médiateur du ministère du Travail de nouvelles offres salariales. Nous espérons évidemment que les parties pourront rapidement en arriver à une entente.

* * *

[Traduction]

LE PARLEMENTLA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ET LEUR DROIT AUX
NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Plus de 3,000 employés du Parlement qui travaillent soit pour des députés soit pour des sénateurs ou ailleurs sur la colline sont privés de la liberté fondamentale d'association et du droit aux négociations collectives, droits que tous les Canadiens trouvent tout naturels. Or, il y a plus de deux ans, le leader libéral du gouvernement à la Chambre a promis aux députés que ces prérogatives seraient étendues aux employés de la colline. Voici donc ma question: quand le gouvernement mettra-t-il un terme à cette situation intolérable où l'on voit des employés être embauchés puis débauchés à merci, faire l'objet de harcèlement parfois même sexuel sans qu'ils n'aient aucun recours?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que les questions de cette nature ne peuvent être débattues aux

termes du Règlement de la Chambre des communes et ce, même si les employés auxquels il fait allusion ne relèvent pas directement de l'Orateur. Je crois qu'il conviendrait donc de soulever cette question devant d'autres instances.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire...

Des voix: Non.

M. Robinson (Burnaby): Si je me suis adressé au premier ministre, madame le Président, c'est que vous avez reconnu que vous étiez impuissante à aider les employés qui travaillent sur la colline. Voilà pourquoi je demande de nouveau au premier ministre quelle mesure le gouvernement...

Des voix: Règlement!

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, quelle mesure le gouvernement...

Mme le Président: A l'ordre. Je tiens seulement à signaler que même si le député en l'occurrence me cite mal, je l'invite à venir me voir dans mon bureau pour discuter de la chose. Il devrait savoir que les affaires qui intéressent les employés des députés, par opposition à celles qui intéressent les employés de la Chambre, ne sont pas de mon ressort.

M. Robinson (Burnaby): Une question supplémentaire, madame...

Des voix: Règlement! Règlement!

Mme le Président: Je ne vois pas comment je pourrais autoriser une question qui fait suite à une question que j'ai déjà jugée irrecevable.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Une question supplémentaire, madame le Président.

Mme le Président: Le député de Grey-Simcoe.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA LENTEUR DE LA COMMISSION

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. C'est au sujet d'un ancien combattant de ma circonscription qui a demandé à être entendu à nouveau dans l'espoir d'obtenir une augmentation de sa pension d'invalidité. On lui a répondu qu'il ne pourrait pas être entendu avant 12 ou 14 mois. Quelles mesures le ministre prend-il pour corriger cette injustice? Puisqu'il est lui-même un ancien combattant, il conviendra sûrement avec moi qu'il n'y a rien de plus aberrant que le ministère dise à un ancien combattant d'attendre aussi longtemps avant qu'on ne prenne une décision, car l'intéressé pourrait être déjà mort et enterré avant qu'on ne le fasse.